

CUMUL DES FONCTIONS EN AMIANTE SOUS-SECTION 4

FORMATION PRÉALABLE

Cette formation s'applique pour la formation préalable de personnels cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou de chantier et d'opérateur de chantier en bâtiment et travaux publics.

Finalité de la formation

- Permettre aux stagiaires cumulant les fonctions de garantir et d'appliquer l'organisation et les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.



PROGRAMME _____



DURÉE

- 35 heures, soit 5 jours consécutifs
- Entrée tous les 4 mois en moyenne : nous consulter



PUBLIC ET MODALITÉS D'ACCÈS

- Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.



PRÉREQUIS

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques (aptitude à la rédaction de documents).
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour tout intervention sous-section 4
- Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Reconnaître les produits susceptibles de contenir de l'amiante (localisation, identification)
- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Connaître les exigences en matière de prévention.
- Identifier et mémoriser les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source : définition, application, transmission et contrôle de leurs applications.
- Appréhender et maîtriser les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante : définition, application, transmission et contrôle de leurs applications.
- Etablir le lien et la cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS : rédaction des méthodes de travail, des procédures opératoires adaptées au métier et à l'entreprise.
- Application des méthodes de travail, des procédures opératoires sur la plateforme de formation.



LIEUX

- **BTP CFA Charente-Maritime**, 17 100 Saintes
- **BTP CFA Vienne**, 86 280 Saint-Benoît

CONTACTS

BTP CFA Charente-Maritime (17)
BTP CFA Vienne (86)
05 49 57 11 35

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- Organisation : partie théorique, 20 heures. Partie pratique et rédaction des procédures, 15 heures.

VALIDATION DES ACQUIS

- À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage** : la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà du délai des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Compétence à faire valoir en complément du métier exercé.



NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum.



ACCÈS HANDICAPÉ

Notre site est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.



TARIFS

- Tarif individuel : 830€ HT/stagiaire*
- Tarif en intra-entreprise : nous consulter
- Modalités de prise en charge.

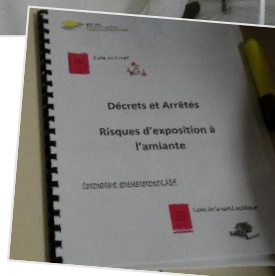
* BTP CFA Poitou-Charentes est un organisme non assujéti à la TVA – Franchise en base (article 293-b du Code Général des Impôts) – Tarifs valables jusqu'au 30/06/2021

Certifications au répertoire spécifique, fiche n°RS1538
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1538/>

Fiche détaillée AMIANTECUMULFI-V1
Document MAJ le 12/03/2021 par S. Leygonie



Source photos : BTP CFA Vienne



LA FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES

115

NOMBRE DE STAGIAIRES
ACCUEILLIS EN 2019 SUR
L'ENSEMBLE DES
FORMATIONS AMIANTE
SOUS-SECTION 4

99%

DE SATISFACTION
SUR L'ENSEMBLE
DES FORMATIONS
AMIANTE SOUS-
SECTION 4 EN 2019

100%

DE RÉUSSITE SUR
L'ENSEMBLE DES
FORMATIONS
AMIANTE SOUS-
SECTION 4 EN 2019